

SEANCE DU 03 JUIN 2014



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA.THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE-MATEO, G.LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA.DEL-PRADO, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD. BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ. ROQUES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J.CRAVEIRO-DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ. ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP.CRESPO, C.DAVID, C.MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON.

Absent : G.MOSCHETTI

Secrétaire de séance : JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ

Objet :
Motion contre la
fermeture d'un
poste
d'enseignant à
l'école
élémentaire Paul
Langevin

Madame Claire Ordonnès, Adjointe, indique que les mouvements sur la carte scolaire des Pyrénées Atlantiques sont en désaccord avec le budget 2014 annoncé par le gouvernement. Effectivement, le budget prévoit le financement de mesures du gouvernement en faveur de la jeunesse, du pouvoir d'achat et des dépenses d'avenir. Il est clairement dit : « la priorité accordée à l'enseignement se traduit par une augmentation substantielle des moyens de l'enseignement scolaire qui progressent de 0,6 MD € par rapport à 2013. 8 984 postes supplémentaires seront créés et 30 000 contrats aidés permettront d'améliorer l'accompagnement des élèves et spécifiquement des élèves handicapés. »

Moyens constants dans les Pyrénées Atlantiques :

Sur les Pyrénées Atlantiques, d'après le syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et PEGC, le solde entre les ouvertures et les fermetures de postes est de +1. Ce malgré une prévision de 70 enfants scolarisés en plus dans le département. Plus d'écoles seront touchées par une fermeture que par une ouverture dont certaines sont pourtant en augmentation d'effectifs. Le département reste sur des moyens constants avec une augmentation de ses effectifs. Ceci conduit à un constat qui ne permet pas l'amélioration de l'accompagnement de l'enfant avec :

- Une augmentation des effectifs, notamment dans l'Education prioritaire, avec plus de 26 élèves par classe,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- Certains secteurs accueillant un public en difficulté sont exclus des dispositifs plus de maîtres que de classe prévus par la loi de refondation de l'école.

Redéploiement du RASED :

Le redéploiement des postes pour compenser le manque sur certains secteurs conduit à un appauvrissement des moyens sur d'autres secteurs.

Le redéploiement se fait à moyens constants alors que beaucoup de secteur ne bénéficient pas du panel complet d'aides (psychologique, aides spécialisée à dominante pédagogique, à dominante éducative) permettant un travail de proximité en prévention et en suivi.

Le dispositif RASED permet à des élèves rencontrant des difficultés, qui n'ont pu être résolues en classe, de bénéficier d'une aide adaptée, différenciée et personnalisée dispensée par des enseignants spécialisés et formés en tant que tels.

Ce travail de fond sur du long terme, pris sur le temps scolaire, permet également de redonner confiance aux enfants et ne peut en aucun cas se substituer ou être remplacé par les mesures de soutien scolaire « classiques » mises en place par le gouvernement.

L'extrait de la Circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 encore en vigueur éclaire parfaitement ce propos : *« L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves, soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement. Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Selon les besoins des élèves, l'aide proposée peut être à dominante pédagogique ou à dominante rééducative. »*

Les besoins réels sont une fois de plus niés et des enfants en difficultés lourdes vont rester oubliés, en souffrance. Le transfert de l'antenne de Boucau vers Anglet, est un exemple concret. Cela va pénaliser ce secteur qui va se trouver démuné car sera rattaché à Bayonne qui a déjà un service d'aides surchargé.

Le Conseil Municipal,

. **dénonce** la politique qui vise à affaiblir le Service public d'éducation.

. **demande** :

- l'arrêt immédiat des suppressions de postes à Boucau ;
- le maintien et le renforcement du dispositif RASED ;

- de réels dispositifs d'accompagnement pour la réussite de tous, notamment dans les Réseaux de réussite scolaire (RRS).

. **soutient** toutes les initiatives utiles pour que les personnels et les usagers fassent entendre leur voix, et pour que le Service public d'éducation soit respecté.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 juin 2014

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/06/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/06/2014